

## FICHE D'INFORMATION

Tel qu'annoncé le 2 février 2016 dans le discours du budget 2016-17 du gouvernement provincial, les Services d'inspection technique (TIS) seront restructurés et les fonctions de licences et permis passeront à Service Nouveau Brunswick le lundi 6 juin 2016.

Les SIT feront de leur mieux pour réduire au minimum les perturbations et assurer la continuité des services pendant cette période de transition. Afin de faciliter ce processus, il sera exigé que tous les permis soumis **le jeudi 2 juin et le vendredi 3 juin** soient complets, du début à la fin. **Aucun permis ne sera laissé en attente, avec des pièces justificatives à suivre.**

Les bureaux régionaux des SIT n'accepteront que les demandes remplies qui pourront être traitées au complet, payées et pour lesquelles un permis pourra être délivré. Veuillez vous assurer que tous les permis sont accompagnés des dispenses, des permis de construction voulus, ainsi que de toute autre pièce justificative nécessaire. En suivant ces étapes, on assurera une transition en douceur.

À compter du 6 juin prochain, SNB assurera les fonctions administratives de délivrance de licences et permis dans les domaines suivants :

- Électricité;
- Plomberie;
- Chaudières;
- Récipients à pression;
- Gaz;
- Incendies;
- Ascenseurs

SNB assurera également le traitement de la collecte des frais pour les entrepreneurs, les travailleurs de métiers, les ingénieurs, les entreprises et les membres du public.

La prestation des SIT sera assurée par Service Nouveau-Brunswick dans les huit régions où ces services sont actuellement offerts, soit Bathurst, Campbellton, Edmundston, Fredericton, Miramichi, Moncton, Saint John et Woodstock.

Les entrepreneurs pourront soumettre leurs demandes pour traitement à SNB, en personne dans l'une des villes figurant ci-dessus, par télécopieur, ou par courriel. Les demandes envoyées par la poste continueront d'être traitées par les Services d'inspection technique.

### Méthodes de paiement

Si vous choisissez de recevoir votre licence ou permis par télécopie, courriel ou courrier après avoir soumis votre demande par télécopieur, le paiement doit être effectué par transfert électronique de fonds (TEF), que l'on appelle également prélèvement automatique. Le TEF permet de retirer un paiement du compte bancaire de l'entrepreneur dès que celui-ci s'inscrit pour utiliser cette méthode de paiement. Pour vous inscrire pour le TEF, veuillez remplir le formulaire de demande en cliquant sur le [www.snb.ca](http://www.snb.ca).

**Les entrepreneurs qui soumettent une demande par courriel ou par télécopieur et qui utilisent le TEF comme méthode de paiement ne seront plus obligés de se rendre dans un bureau de SNB pour obtenir leur licence ou permis.**

À compter du 31 mai 2016, les autocollants préimprimés pour signaler un branchement de service électrique ne seront plus fournis avec les permis remplis. Cela ne dispense pas l'entrepreneur de son obligation d'apposer un autocollant pour le branchement du service électrique. Il faut s'assurer qu'on utilise des marqueurs permanents et que les autocollants sont lisibles pour que les instances fournissant l'électricité puissent brancher le service. Les SIT fourniront des autocollants aux entrepreneurs, et de plus amples consignes seront données par l'inspecteur électricien en chef. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez composer le 1-888-659-3222.

Des formulaires de demande ont été mis à jour et sont disponibles en ligne [www.snb.ca](http://www.snb.ca). Il faudra soumettre les demandes sur les nouveaux formulaires actualisés à compter du 2 juin 2016. Toute demande reçue sur un formulaire périmé ou accompagnée d'une information incomplète ne sera pas traitée.

Veuillez consulter les exemples de demandes remplies et les bulletins d'information sur les changements concernant votre spécialité sur le site [http://www2.qnb.ca/content/qnb/fr/ministeres/securete\\_publique/securete\\_et\\_protection/content/ser\\_vices\\_dinspection\\_technique.html](http://www2.qnb.ca/content/qnb/fr/ministeres/securete_publique/securete_et_protection/content/ser_vices_dinspection_technique.html).

Pour recevoir une trousse d'information par la poste, s'il vous plaît contacter 1-888-659-3222.

#### **Sommaire des options de communication et de paiement**

<b>Options de soumission</b>	<b>Options de retour</b>	<b>Options de paiement</b>
Par télécopieur ou courriel à SNB	Par télécopieur Par courriel Par la poste  En passant le prendre à l'un des 8 bureaux de SNB	Transfert électronique de fonds (TEF) Transfert électronique de fonds (TEF) Transfert électronique de fonds (TEF)  TEF, argent comptant, chèque, cartes de débit et cartes de crédit
En personne à l'un des 8 bureaux de SNB	En passant le prendre à l'un des 8 bureaux de SNB	TEF, argent comptant, chèque, cartes de débit et cartes de crédit
Par la poste aux SIT	Par la poste	Chèque

**Informations sur les contacts pour les options de communication**

Par télécopieur à SNB	506-462-2013	
Par courriel à SNB	<a href="mailto:TIS@SNB.ca">TIS@SNB.ca</a>	
En personne à SNB	Bathurst Édifice Executive Tower 161, rue Main	Campbellton Centre commercial Centre-Ville 157, rue Water
	Edmundston 121, rue de l'Église	Fredericton 432, rue Queen
	Miramichi 360, rue Pleasant	Moncton Place de l'Assomption 770, rue Main
	Saint John 15, King's Square North	Woodstock 200, rue King
Par la poste aux SIT	Justice et Sécurité publique Services d'inspection technique 460, Two Nations Crossing C. P. 6000 Fredericton (N.-B.) E3B 5H1	